

GE_GERICHTE 4A_168/2024 vom 21. Januar 2025

GE Cour de justice, 2025-01-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_168_2024

FR: GE_GERICHTE 4A_168/2024 du 21 janvier 2025

IT: GE_GERICHTE 4A_168/2024 del 21 gennaio 2025

Regeste

Résumé: TRANSFERT DE BAIL - REFUS NON JUSTIFIE DU BAILLEUR Lorsque les conditions légales sont réunies, l'art. 263 CO confère au locataire initial un droit subjectif à transférer son bail commercial au locataire reprenant, le bailleur ne pouvant refuser de donner son consentement qu'en présence de justes motifs. Le refus injustifié du transfert du contrat de bail par le bailleur constitue une violation du contrat au sens de l'art. 97 al. 1 CO.

Volltext

Résumé: TRANSFERT DE BAIL - REFUS NON JUSTIFIE DU BAILLEUR Lorsque les conditions légales sont réunies, l'art. 263 CO confère au locataire initial un droit subjectif à transférer son bail commercial au locataire reprenant, le bailleur ne pouvant refuser de donner son consentement qu'en présence de justes motifs. Le refus injustifié du transfert du contrat de bail par le bailleur constitue une violation du contrat au sens de l'art. 97 al. 1 CO.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;TRANSFERT DE BAIL

Normes: Normes: CO.263; CO.97

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.